



Électricité Verte Variable

CARTE DES TARIFS JUILLET 2021

Pour la livraison d'électricité verte d'origine éolienne et produite à partir du biogaz aux familles vivantes en Wallonie et en Flandre

Composition du prix de l'électricité

Votre facture d'électricité s'articule en trois parties :

1. Le prix de l'énergie : indemnité annuelle fixe, coût énergétique et cotisation pour les énergies renouvelables ;
2. Les tarifs nets : coûts de transport et de distribution ;
3. Suppléments et redevances.

Le prix de l'énergie varie en fonction du fournisseur. Les tarifs nets, suppléments et redevances sont imposés par le gestionnaire du réseau de distribution et le gouvernement. Ces coûts sont identiques pour chaque fournisseur et sont reversés directement.

1. PRIX DE L'ÉNERGIE

TARIF	CONSOMMATION	RESTITUTION ³
INDEMNITÉ FIXE	40 €/an	0 €/an
COÛT ÉNERGÉTIQUE¹		
Tout type de compteur	10,182 c€/kWh	6,006 c€/kWh
COTISATION ÉNERGIES RENOUVELABLES²		
Région wallonne : CV	3,297 c€/kWh	/
Région flamande : GSC	2,523 c€/kWh	/
WKC	0,407 c€/kWh	/

¹ Le prix affiché est un prix indicatif, basé sur les dernières valeurs connues des prix spot belges, c'est-à-dire les prix spot du mois calendrier précédent. Cette estimation de prix est valable pour un profil de consommation standard des ménages. Voir « Formule de prix » pour plus de détails.

² Cette cotisation est destinée à soutenir les investissements dans l'électricité verte et la cogénération. Chaque fournisseur est tenu de remettre des certificats verts et de cogénération (CV en Wallonie ; GSC et WKC en Flandre) selon des quotes-parts imposées par les autorités régionales. Ces coûts sont répercutés sur le client.

³ La restitution est une compensation pour l'énergie restituée (si s'applique pour votre foyer) combinée à un contrat DATS 24 pour la consommation d'électricité.

Formule de prix

Le prix que vous payez pour votre électricité est variable, car basé sur les prix du marché de gros (marché spot). Le montant que vous payez ou recevez pour votre électricité verte (en cas de consommation ou de restitution) est calculé selon la formule de prix suivante (en c€/kWh) :

FORMULE DE PRIX	CONSOMMATION	RESTITUTION
Tout type de compteur	$(BE_spot_{s21} \times 0,1075 + 0,3) + 21\% \text{ TVA}$	$(BE_spot \times 0,08 + 0,05)$



BE_spot est la bourse belge de l'électricité où les prix spot par heure sont fixés pour le jour suivant. Les prix spot pour le mois en cours ne sont donc connus dans leur intégralité qu'à la fin du mois. Votre consommation ou restitution d'électricité est facturée selon les prix horaires belges.

Votre consommation est divisée en une consommation horaire selon le profil de consommation standard des ménages SLP S21 (*Synthetic Load Profile*, publié par Synergrid). La moyenne des prix horaires belges pondérée par le SLP donne le paramètre BE_spots_{S21}. Le coût de l'énergie est alors obtenu en entrant la valeur la plus récente de BE_spots_{S21} (juin 2021 : 75,49 €/MWh) dans la formule de prix.

Pour les tarifs de restitution, il faut entrer la moyenne des prix horaires belges dans la formule de prix : BE_spot (juin 2021 : 74,44 €/MWh).

2. TARIFS DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Les coûts liés à l'utilisation du réseau de distribution et de transmission sont reversés directement à votre gestionnaire de réseau.

GESTIONNAIRE DE RÉSEAU	COÛTS DE DISTRIBUTION (c€/kWh)				TARIF DE TRANSPORT (c€/kWh)	TERME FIXE (€/an)	TARIF PROSOMMATEUR ⁴ (€/kVA/an)
	24 h	Jour	Nuit	Uniquement la nuit			
AIEG	7,21	7,57	5,78	5,05	4,16	26,70	67,43
AIESH	11,83	12,18	7,86	6,74	4,16	18,22	86,34
ORES (Br. Wallon)	9,60	10,20	5,70	4,59	4,16	15,80	79,24
ORES (Est)	12,98	13,87	7,83	6,27	4,16	15,80	99,39
ORES (Hainaut Elec)	10,64	11,22	6,95	5,86	4,16	15,80	85,47
ORES (Luxembourg)	11,37	12,12	6,78	5,40	4,16	15,80	90,29
ORES (Mouscron)	9,75	10,36	5,94	4,80	4,16	15,80	79,67
ORES (Namur)	11,14	11,83	6,75	5,49	4,16	15,80	88,16
ORES (Verviers)	13,02	13,79	8,24	6,81	4,16	15,80	98,79
RÉGIE DE WAVRE	11,63	12,28	9,69	9,69	4,16	21,19	90,75
RESA	9,89	11,06	5,89	5,08	4,16	27,55	77,06
FLUVIUS							
ANTWERPEN	9,99	9,99	7,67	4,97	2,74	13,64	79,28
FLUVIUS WEST	9,62	9,62	7,42	4,84	2,60	13,64	76,04
FLUVIUS LIMBURG	9,04	9,04	7,23	4,53	2,57	13,64	72,25
GASELWEST	14,99	14,99	11,65	7,24	2,95	13,64	112,42
IMEWO	11,70	11,70	8,91	5,86	2,87	13,64	90,45
INTERGEM	11,05	11,05	8,55	5,48	2,89	13,64	86,25
IVEKA	13,20	13,20	10,51	6,22	2,87	13,64	98,99
IVERLEK	11,99	11,99	9,18	5,96	2,76	13,64	91,84
PBE	10,52	10,52	7,98	5,77	2,81	13,64	83,21
SIBELGAS	12,35	12,35	9,54	6,20	2,97	13,64	95,58

⁴ Tarif de capacité supplémentaire dans la Région flamande pour tous les utilisateurs de réseau ayant une installation de production d'une capacité maximale de 10 kVA ainsi qu'un compteur tournant à l'envers.



3. SUPPLÉMENTS ET REDEVANCES

Ces coûts sont reversés directement aux autorités compétentes :

TYPE DE COTISATION	MONTANT
Cotisation sur l'énergie :	0,23306 c€/kWh
Cotisation fédérale ⁵ :	0,35117 c€/kWh
Indemnité d'adhésion ⁵ Wallonie :	0,09075 c€/kWh
Cotisation Fonds énergie ⁵ Région flamande :	
Résidence principale (domicile) :	0,43 €/mois
Résidence secondaire :	8,09 €/mois
Tarif social :	0 €/mois

⁵ Non soumises à la T.V.A.

L'électricité livrée est 100 % verte et est générée par des éoliennes et des installations de biogaz en Belgique. DATS 24 Électricité Verte Variable est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé chaque mois sur la base du paramètre d'indexation BE_spots₂₁. À défaut de publication des prix BE_spots₂₁, DATS 24 utilisera les prix de la veille.

DATS 24 est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients y afférents à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'électricité fournie, qu'ils ne soient plus publiés ou qu'ils soient publiés de manière irrégulière.

Les montants indiqués sont les derniers montants connus. La consommation sera toujours calculée sur la base des tarifs valables à ce moment-là et, si nécessaire, avec effet rétroactif. DATS 24 se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles DATS 24 n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le client, même rétroactivement.

Les montants repris sur cette carte des tarifs sont réservés aux clients avec un raccordement à basse tension et ayant une consommation domestique pour laquelle les puissances maximales au raccordement ne dépassent pas 56 kVA et pour laquelle la consommation annuelle d'électricité est égale ou inférieure à 50 MWh. Pour tous les autres cas, DATS 24 se réserve le droit d'ajuster les prix.

Concernant cette carte des tarifs, les conditions générales sont applicables pour la livraison de gaz naturel et d'électricité aux particuliers. Vous pouvez consulter ces conditions générales [ici](#).

Voici un aperçu des coûts que nous pouvons vous imputer en cas de retard de paiement :

- lettre de rappel : 7,5 €
- mise en demeure : 15 €
- si vous ne payez pas le montant dû dans le délai de la mise en demeure, des frais de recouvrement éventuels peuvent vous être imposés
- intérêts à partir de l'échéance de la facture calculés selon le taux d'intérêt légal

Sauf mention contraire, tous les prix et tarifs sont indiqués T.V.A. incluse (21 %).



Gaz Naturel Variable

CARTE DES TARIFS JUILLET 2021

Pour la livraison de gaz naturel aux familles vivantes en Wallonie et en Flandre

Composition du prix du gaz naturel

Votre facture de gaz naturel s'articule en trois parties :

1. Le prix de l'énergie : indemnité annuelle fixe et coût de l'énergie ;
2. Les tarifs nets : coûts de transport et de distribution ;
3. Suppléments et redevances.

Le prix de l'énergie varie en fonction du fournisseur. Les tarifs nets, suppléments et redevances sont imposés par le gestionnaire du réseau de distribution et le gouvernement. Ces coûts sont identiques pour chaque fournisseur et sont reversés directement.

1. PRIX DE L'ÉNERGIE

TARIF	MONTANT
INDEMNITÉ FIXE	40 €/an
COÛT ÉNERGÉTIQUE ¹	3,805 c€/kWh

¹ Il s'agit d'un prix indicatif, basé sur les dernières valeurs connues des prix spot belges, c'est-à-dire les prix spot du mois calendrier précédent. Cette estimation de prix est valable pour un profil de consommation standard des ménages. Voir « Formule de prix » pour plus de détails.

Formule de prix

Le prix d'énergie est variable, c'est-à-dire qu'il suit les prix du marché de gros (marché spot). Le montant que vous payez pour votre consommation de gaz naturel est calculé selon la formule de prix suivante (en c€/kWh) :

$$(ZTP_{S41} \times 0,1012 + 0,3) + 21\% \text{ T.V.A.}$$

ZTP, « Zeebrugge Trading Point », est la bourse d'échange de gaz pour la Belgique. Chaque jour, le prix du gaz (prix journalier) est fixé pour le lendemain. Les prix spot pour le mois en cours ne sont donc connus dans leur intégralité qu'à la fin du mois. Votre consommation de gaz est facturée selon les prix du marché du gaz belge.

Votre consommation est divisée en une consommation quotidienne selon le profil de consommation standard des ménages SLP S41 (*Synthetic Load Profile*, publié par Synergrid). La moyenne des prix quotidiens belges pondérée par le SLP donne le paramètre ZTP_{S41} . Le coût de l'énergie est obtenu en entrant la valeur ZTP_{S41} (juin 2021 : 28,11 €/MWh) la plus récente dans la formule tarifaire.



2. TARIFS DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Les coûts liés à l'utilisation du réseau de distribution sont reversés directement à votre gestionnaire de réseau. Les coûts domestiques relatifs au réseau de transport sont imputés séparément. Pour l'année 2021, Fluxys a estimé ces coûts à 0,177 c€/kWh (T.V.A. incluse). Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.fluxys.com/fr.

GESTIONNAIRE DE RÉSEAU	COÛTS DE DISTRIBUTION (c€/kWh)				TERME FIXE (€/an)
	T1 (0-5000 kWh/an)		T2 (5001 - 150.000 kWh/an)		
	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (c€/kWh)	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (c€/kWh)	
ORES (Brabant wallon)	29,65	3,99	123,99	1,19	-
ORES (Hainaut Gaz)	28,64	4,50	117,65	1,65	-
ORES (Luxembourg)	26,07	3,36	101,74	1,05	-
ORES (Mouscron)	25,89	3,54	100,62	1,32	-
ORES (Namur)	30,60	4,31	126,48	1,36	-
RESA	31,82	3,39	112,28	1,48	-
FLUVIUS LIMBURG	16,46	1,90	60,89	1,01	13,64
FLUVIUS WEST	7,77	2,85	89,02	1,23	13,64
GASELWEST	14,70	2,14	64,76	1,14	13,64
FLUVIUS ANTWERPEN	16,21	2,38	101,35	0,68	13,64
IMEWO	17,25	2,50	96,82	0,91	13,64
INTERGEM	13,18	1,93	63,60	0,92	13,64
IVEKA	14,57	2,12	78,27	0,84	13,64
IVERLEK	14,33	2,08	71,41	0,94	13,64
SIBELGAS	14,63	2,17	81,13	0,84	13,64



3. SUPPLÉMENTS ET REDEVANCES

Ces coûts sont reversés directement aux autorités compétentes :

TYPE DE COTISATION	MONTANT
Cotisation sur l'énergie :	0,12073 c€/kWh
Cotisation fédérale ² :	0,06559 c€/kWh
Indemnité d'adhésion Wallonie ²	
0-100 kWh/an :	0,0075 c€/kWh

² Non soumises à la T.V.A.

DATS 24 Gaz Naturel Variable est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé chaque mois sur la base du paramètre d'indexation ZTP₅₄₁. À défaut de publication des prix spot ZTP₅₄₁, DATS 24 utilisera les prix de la veille.

DATS 24 est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients y afférents à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique du gaz naturel fourni, qu'ils ne soient plus publiés ou qu'ils soient publiés de manière irrégulière.

Les montants indiqués sont les derniers montants connus. La consommation sera toujours calculée sur la base des tarifs valables à ce moment-là et, si nécessaire, avec effet rétroactif. DATS 24 se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles DATS 24 n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le client, même rétroactivement.

Les montants repris sur cette carte des tarifs sont réservés aux clients ayant une consommation domestique de gaz à lecture annuelle inférieure ou égale à 100 MWh. Pour tous les autres cas, DATS 24 se réserve le droit d'ajuster les prix.

Concernant cette carte des tarifs, les conditions générales sont applicables pour la livraison de gaz naturel et d'électricité aux particuliers. Vous pouvez consulter ces conditions générales [ici](#).

Voici un aperçu des coûts que nous pouvons vous imputer en cas de retard de paiement :

- lettre de rappel : 7,5 €
- mise en demeure : 15 €
- si vous ne payez pas le montant dû dans le délai de la mise en demeure, des frais de recouvrement éventuels peuvent vous être imposés
- intérêts à partir de l'échéance de la facture calculés selon le taux d'intérêt légal

Sauf mention contraire, tous les prix et tarifs sont indiqués T.V.A. incluse (21 %).